

**Département des Pyrénées-Orientales**  
**Arrondissement de Prades**  
**EXTRAIT**  
**du registre des délibérations du Conseil**  
**de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes**  
**Séance du Lundi 20 janvier 2020**

**Membres en exercice :** 36

**Membres ayant pris part à la délibération (24) :** Alain BOUSQUET, Jean Pierre ASTRUCH, Pierre RIU, Michel POUDADE, Pierre BATAILLE, Antoine TAHOCES, Jean Louis LACUBE, Jean Louis SARDA, Martine PIERA, Jean Luc MOLINIER, Joëlle CORDELETTE, Jacky COLL, Daniel GOMES, Philippe LOOS, Jean Louis BRUNET, Michel GARCIA, Françoise MARTIN, Jean Louis DEMELIN, François DELCASSO, Michel SANTANACH, Jean pierre JULIEN, Stephanie PRUDENTOS, Carole BRETON (procuration à Jean Louis Demelin), Frédéric BES (procuration à Pierre Bataille)

**Date de convocation :** 13 janvier 2020

**Secrétaire de séance :** Michel Garcia

**Objet :** Création de deux postes d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2020.

Le Lundi 20 janvier 2020 à dix-sept heures trente minutes, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie d'Eyne, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Vu l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui dispose que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu le décret n° 2006-1462 du 28 novembre 2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux,

Vu le décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade des agents de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des AGENTS DE MAITRISE TERRITORIAUX,

Vu la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne 2020, en date du 31/12/2019,

Le Président propose aux membres du Conseil communautaire de modifier le tableau des effectifs de la Communauté de communes afin de permettre de prendre en compte l'évolution des services et les évolutions de carrière des agents.

La promotion interne proposée dans les services concerne pour l'année 2020 :

- deux postes en catégorie C.

Il est proposé de transformer un poste

- d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour le service scolaire. Compte-tenu des délais de publicité légale, la nomination au grade d'agent de maîtrise est prévue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020,
- d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet en un poste d'agent de maîtrise à temps complet pour le service technique. Compte-tenu des délais de publicité légale, la nomination au grade d'agent de maîtrise est prévue à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020,

**OÙI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- de créer deux postes d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne 2020, à temps complet
- de modifier le tableau des effectifs en conséquence,
- d'inscrire les crédits nécessaires à la création de ces deux postes au budget.
- de donner pouvoir au Président pour signer tout document à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
Eyne, le lundi 20 janvier 2020.

Jean Louis DEMELIN  
Président



*Handwritten signature of Jean-Louis Demelin*

Envoyé le 22-01-2020 à la Préfecture  
Accusé de réception le 22-01-2020  
**NOTIFICATION FAST**